

PLAN DIRECTEUR SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Résumé	4
1. Introduction	6
2. Le Cadre d'intervention sur les changements climatiques d'Ottawa	8
3. Initiatives mondiales, nationales et locales en matière de changement climatique	13
4. Atténuation	16
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	16
Cibles actuelles de réduction des émissions de GES	18
Cibles proposées de réduction des GES de la collectivité	19
Cibles proposées de réduction des GES de la municipalité	20
Mesures prises par la Ville	21
5. Adaptation et résilience	23
Projections climatiques	23
Les répercussions d'un climat en évolution	25
Mesures prises par la Ville	25
6. Priorités des cinq prochaines années (2020 à 2025)	27
Mettre en œuvre la stratégie « Évolution de l'énergie : Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique ».	28
Évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et élaborer une stratégie de résilience.	30
Appliquer l'optique des changements climatiques au nouveau Plan officiel de la Ville et à ses documents complémentaires.	32
Appliquer l'optique des changements climatiques à la gestion des biens et aux projets d'immobilisation.	34
Explorer la faisabilité de l'établissement de budgets carbone pour la municipalité, notamment les piloter au sein d'une petite partie de l'organisation.	36
Examiner des options pour la séquestration du carbone et au rôle des infrastructures vertes.	38
Encourager les initiatives privées par l'éducation, les mesures incitatives directes et indirectes, le soutien municipal et la défense du soutien des individus et des organisations privées par les paliers supérieurs de gouvernement.	40
Définir une structure de gouvernance afin de renforcer la capacité de la municipalité et de la collectivité à faire face aux changements climatiques.	43
7. Rapports	45

8. Conclusion	46
Annexes	47
Notes de fin de document	48

Résumé

Le Plan directeur sur les changements climatiques est le cadre qui orientera les interventions d'Ottawa afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter au cours des trois prochaines décennies. Il contient des mesures inédites et collectives pour transformer Ottawa en une ville propre, écologique et résiliente d'ici 2050. Le plan définit des lignes directrices, des objectifs, des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et des mesures prioritaires pour les cinq prochaines années (2020 à 2025).

À travers le monde, les scientifiques et spécialistes du climat s'entendent pour dire que la hausse rapide des températures à l'échelle planétaire a provoqué une crise climatique. En 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un [Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C](#) qui fournit les preuves scientifiques de la nécessité de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Le GIEC soutient que la chose est possible, mais qu'il faudra « des transitions rapides, de grande envergure et sans précédent dans tous les domaines de la société ». ¹ Pour s'arrimer aux cibles du GIEC, il faudrait qu'Ottawa ait réduit ses émissions de GES de 68 % en 2030 et de 100 % en 2050.

Comme l'a indiqué le GIEC, des mesures et des investissements importants sont nécessaires au cours des dix prochaines années afin d'éviter des conséquences catastrophiques. Les cinq prochaines années sont cruciales pour mettre Ottawa sur la voie de respecter ses cibles de réduction de GES et nous préparer aux conditions climatiques futures. Le Plan directeur sur les changements climatiques définit en tout huit mesures prioritaires à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années (2020 à 2025) en les intégrant aux activités municipales :

1. Mettre en œuvre la stratégie « Évolution de l'énergie : Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique ».
2. Évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et élaborer une stratégie de résilience.
3. Appliquer l'optique des changements climatiques au nouveau Plan officiel de la Ville et ses documents complémentaires.
4. Appliquer à la gestion des biens et aux projets d'immobilisation l'optique des changements climatiques.
5. Créer un budget carbone pour la collectivité et pour la municipalité.
6. Examiner des options pour la séquestration du carbone et au rôle des infrastructures vertes.
7. Encourager les initiatives privées par l'éducation et à l'aide de mesures incitatives et de soutien municipal.

8. Définir une structure de gouvernance afin (i) de renforcer la capacité de la municipalité et de la collectivité à faire face aux changements climatiques (ii) d'harmoniser les priorités des divers intervenants et (iii) de partager la responsabilité.

Le personnel produira chaque année un rapport d'étape sur le Plan directeur sur les changements climatiques, y compris les résultats des inventaires annuels des émissions de GES et les priorités quinquennales. Un examen complet et une mise à jour du Plan directeur sur les changements climatiques, incluant les lignes directrices, les objectifs, les cibles de réduction des émissions de GES et les mesures prioritaires, seront effectués dans cinq ans (2025).

1. Introduction

Partout au monde, les villes font face à une escalade de changements accélérés en raison du réchauffement important de la planète causé par l'activité humaine. Et à travers le monde, les scientifiques et spécialistes du climat s'entendent pour dire que la hausse rapide des températures à l'échelle planétaire provoque une crise climatique.ⁱⁱ

Entré en vigueur en 2016, l'Accord de Paris est un accord historique visant à limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 °C et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette hausse à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.ⁱⁱⁱ En 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié le [Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement de la planète de 1,5 °C](#), dans lequel on indiquait qu'une cible de 2 °C n'était pas assez élevée. Le rapport fournissait les preuves scientifiques de la nécessité de limiter à 1,5 °C le réchauffement planétaire.^{iv} Les scientifiques estiment que le réchauffement de la planète devrait atteindre 1,5 °C dès 2030. Il est possible de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, mais pour ce faire, il faudra « des transitions rapides, de grande envergure et sans précédent dans tous les domaines de la société ».^v

Ottawa n'est pas à l'épreuve de la crise climatique planétaire et de ses répercussions. En avril 2019, Environnement et Changement climatique Canada a publié le [Rapport sur le climat changeant du Canada](#). On y indique que le Canada se réchauffe à un rythme deux fois plus rapide que le reste du monde et on prévoit que les effets du réchauffement s'intensifieront à l'avenir. Les données les plus récentes de [l'Atlas climatique du Canada](#) indiquent qu'au cours des prochaines décennies, Ottawa connaîtra des printemps et des hivers beaucoup plus humides que dans le passé, des hivers beaucoup plus chauds et une hausse du nombre de jours d'été dont la température atteindra plus de 30 °C.^{vi} Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels les canicules, les inondations, les grands vents et les tempêtes de verglas, seront de plus en plus imprévisibles. Ces changements climatiques auront des répercussions importantes et directes sur notre santé et notre sécurité, nos infrastructures, notre économie locale et notre environnement. En 2018, les dommages assurés contre les graves intempéries au Canada ont atteint les deux milliards de dollars, et on estime que les changements climatiques pourraient coûter au Canada de 21 à 43 milliards de dollars par année en 2050.^{vii}

S'il est vrai que les tendances climatiques actuelles sont inquiétantes, il y a toutefois lieu d'espérer. Nous avons collectivement le pouvoir de prendre des décisions et de poser des gestes à l'échelle locale et à l'échelle mondiale qui protégeront notre climat et notre ville. La bonne nouvelle est que nous possédons déjà les solutions, les compétences et les connaissances technologiques nécessaires pour délaisser les combustibles fossiles et les remplacer par des sources d'énergie propre et renouvelable. La mauvaise nouvelle est que nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d'attendre et que le statu quo n'est plus possible. Il faudra poser rapidement des gestes inédits à l'échelle de la collectivité et investir considérablement pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.

Le 24 avril 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a déclaré une urgence climatique, se ralliant à un mouvement planétaire en croissance qui réclame des mesures urgentes pour parer à la

crise du climat. Les cinq prochaines années sont cruciales pour faire des changements énormes.

Commençons tout de suite.

2. Le Cadre d'intervention sur les changements climatiques d'Ottawa

Le Plan directeur sur les changements climatiques est le cadre qui orientera les interventions d'Ottawa afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter au cours des trois prochaines décennies. Par atténuation, on entend réduire ou prévenir les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui provoquent le réchauffement planétaire. Par adaptation, on entend réagir aux effets des changements climatiques et bâtir notre résilience pour l'avenir.

Dans l'esprit des plus récents rapports du GIEC, le Plan directeur sur les changements climatiques vise à prendre des mesures inédites et collectives afin de transformer Ottawa en une ville propre, écologique et résiliente en 2050. Il s'appuie sur les principes suivants :

- Tout le monde a la responsabilité de gérer la consommation d'énergie et d'atténuer les risques.
- Les divers ordres de gouvernement, les fournisseurs de services publics, les acteurs du milieu et la collectivité dans son ensemble doivent collaborer pour provoquer le changement et trouver des solutions communes.
- Il faut du leadership de la part de la municipalité pour garantir une approche intégrée et globale au sein de la Ville et à l'échelle de la collectivité.
- Et pour que l'approche soit stratégique et s'harmonise aux autres activités de la Ville, elle doit être coordonnée avec tous les plans municipaux à long terme, soit le Plan directeur de l'urbanisme, le Plan directeur de l'infrastructure, le Plan directeur des transports, le Programme de gestion intégrée des biens et le Plan financier à long terme.
- Les problématiques de l'équité et de l'inclusion doivent être intégrées à l'ensemble des processus décisionnels.

Afin de devenir une ville écologique et résiliente, Ottawa :

Atténuera les effets des changements climatiques en :

1. Procédant résolument à éliminer notre dépendance aux combustibles fossiles.
2. Réduisant notre consommation d'énergie au moyen de la conservation et de l'efficacité énergétique.
3. Augmentant l'offre de sources d'énergie renouvelable par la production d'énergie à l'échelle locale et régionale

S'adaptera aux changements climatiques et protégera les personnes et les biens en :

1. Réduisant les risques pour la santé publique et en assurant la sécurité du public, notamment nos populations les plus vulnérables.
2. Améliorant la résilience des infrastructures.
3. Améliorant la résilience des bâtiments.
4. Protégeant et améliorant les milieux naturels.

4. Réduisant les émissions de GES produites par des sources de combustibles non fossiles.
5. Améliorant le captage, le stockage et la séquestration du carbone.
5. Intégrant les principes du Système de gestion des incidents (SGI) à la gestion des mesures d'urgence.
6. Sensibilisant la population à l'importance de se préparer.

Le Plan directeur sur les changements climatiques constitue un cadre sur lequel appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation (Figure 1).

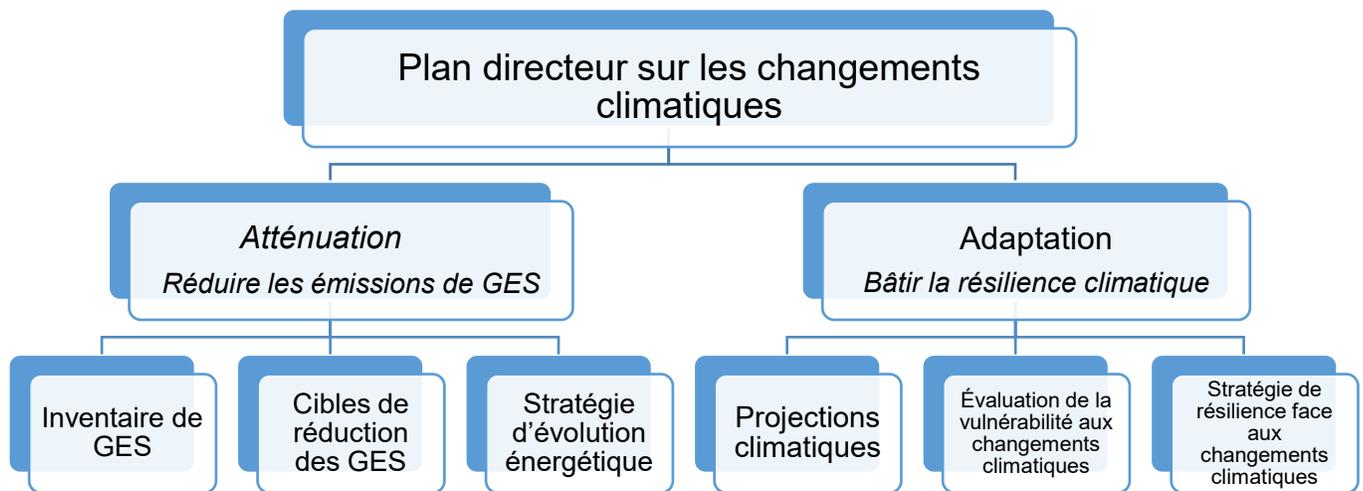


Figure 1 : Le cadre d'intervention sur les changements climatiques d'Ottawa

Au cours des dernières années, l'accent a été mis sur les initiatives suivantes pour atténuer la crise climatique :

- Des cibles de réduction des émissions de GES.
- Des inventaires annuels d'émissions de GES.
- Des projets appréciables de réduction des émissions, comme le transport en commun par train léger, les autobus électriques, la récupération/diminution des gaz d'enfouissement, la conversion de l'éclairage de rue et la modernisation des installations municipales afin de réduire la consommation énergétique.
- Le lancement de la stratégie « Évolution énergétique : Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique ».

La stratégie d'évolution énergétique propose un modèle et des mesures pour atténuer les émissions de GES et nous permettre d'atteindre nos cibles de réduction. Élaborée en collaboration avec plus d'une centaine d'intervenants des secteurs public et privé, il s'agit d'une initiative communautaire pour transformer Ottawa et en faire une ville prospère, alimentée par des sources d'énergie propre et durable.

La nécessité de consentir plus d'efforts pour comprendre et bâtir notre résilience face aux changements climatiques est devenue de plus en plus évidente et nous travaillons à établir des projections climatiques, à évaluer notre vulnérabilité aux changements climatiques et à élaborer une stratégie de résilience face aux changements climatiques. Nos principales initiatives d'adaptation aux changements climatiques à ce jour sont les suivantes: le Tunnel de stockage des égouts unitaires, le Programme de gestion des risques d'inondation, le Programme de communications en matière de santé publique et le Programme d'intervention et de planification des mesures d'urgence.

Le Plan directeur sur les changements climatiques n'est pas destiné à faire œuvre seule. Une coordination de tous les plans municipaux à long terme est requise pour que le Plan directeur sur les changements climatiques éclaire ou influence de nombreuses autres initiatives de la Ville, notamment :

- *Le Plan officiel de la Ville et les plans directeurs connexes* : le Plan officiel définit la vision de la Ville au chapitre de sa croissance future et il constitue le cadre stratégique sur lequel appuyer l'aménagement physique de la ville afin qu'Ottawa devienne la ville de taille moyenne où il fait le mieux vivre en Amérique du Nord. Le plan est coordonné avec les examens et les mises à jour du Plan directeur des transports, du Plan directeur de l'infrastructure, du Plan directeur des parcs et des espaces verts et du Règlement municipal sur les redevances d'aménagement.
- *Le Programme de gestion intégrée des actifs* : [le Programme de gestion intégrée des actifs](#) est une approche opérationnelle où entrent en jeu les domaines de la planification et de l'aménagement, des finances, de l'ingénierie et de l'entretien ainsi que les opérations requises pour gérer efficacement les infrastructures existantes ou nouvelles tout au long de leur cycle de vie. La Ville entretient des infrastructures d'une valeur de près de 42 milliards de dollars et elle s'efforce de fournir à la collectivité au meilleur coût des services sécuritaires et durables.
- *Le Plan financier à long terme* : le Plan financier à long terme est un cadre qui permet de prendre des décisions financières à long terme et de mettre en œuvre sur plusieurs années des stratégies, des initiatives et des projets intégrés.
- *Le Plan de gestion de la forêt urbaine* : la forêt urbaine d'Ottawa inclut tous les arbres et leur habitat public, ainsi que les arbres sur les propriétés privées à l'intérieur des limites du secteur urbain de la ville. Le Plan de gestion de la forêt urbaine vise à fournir les orientations stratégiques et techniques requises pour assurer la durabilité de la forêt urbaine d'Ottawa au cours des prochaines décennies.
- *Le Plan directeur de gestion des déchets solides* : le Plan directeur de gestion des déchets solides de la Ville vise à fournir le cadre général, les orientations et les objectifs à court, moyen et long terme de la politique municipale en matière de gestion, de réacheminement et de réduction des déchets solides.

- *Les politiques et les plans opérationnels* : ceux-ci comprennent entre autres le Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande, le Plan vert du parc de véhicules municipaux, la Politique sur les bâtiments écologiques, la Politique municipale sur les bornes de recharge pour les véhicules électriques et le Plan de mesures d'urgence municipal.

Le rôle des municipalités

Au cours des 30 prochaines années, quelque 70 millions de personnes se déplaceront vers des secteurs urbains chaque année. D'ici 2050, deux tiers de la population mondiale résidera dans les villes¹. La Fédération canadienne des municipalités estime que les villes influencent environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre du Canada et détiennent approximativement 60 % des infrastructures publiques qui soutiennent notre économie et notre qualité de vie². Les municipalités jouent un rôle essentiel en matière de solutions locales visant à réduire les émissions et à se préparer aux effets des changements climatiques. À titre d'administration locale dotée des pouvoirs qui lui sont conférés par la province, les municipalités contrôlent directement un ensemble de services qui intéressent le quotidien des résidents et influent sur la consommation de l'énergie, notamment le logement, la planification des transports et le transport en commun, les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'égouts et la gestion des déchets. Les municipalités contrôlent quand et comment la croissance se produira au moyen de la désignation de l'utilisation du sol et en élaborant et appliquant les règlements de zonage.

La construction des bâtiments est également contrôlée au moyen de mesures dans le plan d'implantation, de lignes directrices sur l'aménagement urbain et par l'application du Code du bâtiment.

Dans l'exécution de ses tâches municipales, la Ville fait équipe avec plusieurs organismes associés, notamment les offices de protection de la nature, les entreprises de services publics, la Commission de la capitale nationale, la Société de logement communautaire d'Ottawa, ainsi que d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé partout au sein de la région de la capitale nationale.

Hormis ses pouvoirs réglementaires, la Ville joue un rôle prépondérant en réunissant les intervenants de la communauté pour animer des discussions et promouvoir la collaboration dans la planification et l'élaboration de stratégies d'approches intégrées afin de réaliser les objectifs à long terme de durabilité énergétique et de bâtir la résilience locale. Grâce à l'information et à la participation citoyenne, la Ville peut expliquer les avantages et promouvoir l'action à l'égard d'un avenir durable à long terme.

Malgré le rôle important que jouent les municipalités dans la mobilisation des forces envers un avenir résilient à faible empreinte carbone, la mesure dans laquelle l'administration locale peut exercer ses pouvoirs est soumise à des limites. Ceci est dû en partie à la limite des ressources

¹ Projet de divulgation des émissions carbone. <https://www.cdp.net/fr/research/global-reports/cities-at-risk>

² Fédération canadienne des municipalités. <https://fcm.ca/fr/enjeux-prioritaires/climat-et-developpement-durable>

financières à la disposition des municipalités et aux obstacles de compétence. L'aptitude d'Ottawa de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les répercussions dépend donc de l'engagement des paliers supérieurs de gouvernement, des intervenants et des partenaires à agir dans leur domaine de compétence en particulier (c.-à-d. les services publics, le logement, l'industrie de la promotion immobilière, etc.).

3. Initiatives mondiales, nationales et locales en matière de changement climatique

Des appels à l'action sont lancés à tous les ordres de gouvernement. Trois événements déterminants sont mis en relief ci-dessous. La Figure 2 présente une liste chronologique des initiatives.

a) L'Accord de Paris

L'Accord de Paris est une entente historique dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il vise à limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 °C et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette hausse à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.^{viii} L'accord est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et a été adopté à ce jour par plus de 190 pays et ratifié par 185 pays signataires de la CCNUCC, y compris le Canada.^{ix}

b) Rapport spécial du GIEC

En octobre 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié le Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C à titre de mesure de suivi à l'Accord de Paris. Le rapport examine les conséquences d'une hausse de la température mondiale de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels et quels effets pourraient être évités en limitant le réchauffement planétaire à 1,5 °C au lieu de 2 °C. Selon les scientifiques, les effets d'un réchauffement planétaire de 2 °C par rapport à 1,5 °C seraient ceux-ci :

- Près de trois fois plus de personnes exposées à une chaleur intense au moins une fois tous les cinq ans.
- Risque accru pour la santé humaine, notamment des taux de morbidité et de mortalité associés à la chaleur dans les zones urbaines.
- Deux fois plus d'espèces vertébrées et végétales disparaîtront.
- Les zones d'expansion de trois fois plus d'insectes seront réduites d'au moins la moitié.
- Le niveau d'eau des océans augmentera sensiblement et près de 79 millions de personnes subiront des inondations.
- Des pertes économiques importantes, surtout dans les pays à revenu intermédiaire.^x

Le rapport du GIEC indiquait que certaines de ces conséquences se faisaient déjà ressentir et que limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C exigerait « des transitions rapides, de grande envergure et sans précédent dans tous les domaines de la société ».^{xi}

c) Déclaration d'urgence climatique

Depuis la parution du rapport du GIEC en 2018, plus de 900 villes et pays au monde (il s'en rajoute toujours) représentant plus de 200 millions de personnes ont déclaré une urgence climatique.^{xii} Au Canada, plus de 440 municipalités et administrations régionales ont déclaré une urgence climatique, y compris Vancouver, Toronto, Kingston et Halifax ainsi que plus de 390 municipalités et villes du Québec (dont Montréal). Le 24 avril 2019, le Conseil municipal d'Ottawa s'est rallié au mouvement mondial pour l'action climatique en déclarant une urgence

climatique. La Chambre des communes du Canada a déclaré une urgence climatique nationale en juin 2019 et en juillet 2019, ce fut au tour de l'Assemblée des Premières nations, représentant 634 communautés autochtones réparties partout au Canada de le faire. En novembre 2019, 11 000 scientifiques et spécialistes du climat provenant de 153 pays ont appuyé la déclaration d'urgence climatique. Les détails des déclarations individuelles d'urgence climatique varient, mais un élément demeure constant : l'engagement à agir de toute urgence pour parer à la crise du climat.

Initiatives mondiales, nationales et locales en matière de changement climatique

2014

- **Mai** — le Conseil municipal d'Ottawa approuve le Plan actualisé de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques.



- **Février** — le Conseil municipal d'Ottawa approuve une cible à long terme pour réduire d'ici 2050 les émissions de GES de la collectivité de 80 % par rapport aux niveaux de 2012.



- **Avril** — le maire rallie Ottawa à la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie du Canada, la plus importante coalition de maires dont la mission est de promouvoir et de soutenir les efforts volontaires de lutte contre les changements climatiques et de transformer l'économie actuelle en une économie à faible empreinte carbone.



2016

- **Juin** — la Ville d'Ottawa se joint à 613 Carbone d'EnviroCentre, un programme de durabilité fondé sur des cibles et destiné aux entreprises, mis sur pied à Ottawa.



- **Novembre** — l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2C et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette hausse à 1,5 C au-dessus des niveaux préindustriels.



- **Décembre** — l'adoption du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques qui vise « à réduire les émissions de GES, à renforcer la résilience climatique et à stimuler la croissance ».



2017

- **Décembre** — le Conseil municipal d'Ottawa approuve la phase 1 de la stratégie d'évolution énergétique : Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique



- **Juin** — le Conseil municipal d'Ottawa approuve une cible à court terme pour réduire d'ici 2024 les émissions de GES de la collectivité de 20 % par rapport aux niveaux de 2012.



2018

- **Novembre** — le GIEC publie un rapport historique sur le réchauffement de la planète de 1,5 °C, démontrant sans équivoque la nécessité de limiter la hausse du réchauffement planétaire à 1,5 °C.



- **Décembre** — l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare que « le changement climatique représente la plus grande menace pour la santé dans le monde au XXIe siècle ».



- **Avril** — Environnement et Changement climatique Canada publie le rapport du Canada sur les changements climatiques déclarant que « le climat du Canada se réchauffe deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale » et prévoyant que les effets du réchauffement s'intensifieront à l'avenir.



2019

- **Avril** — le Conseil municipal d'Ottawa déclare l'urgence climatique aux fins de nommer, de définir et de renforcer l'engagement de la Ville à protéger l'économie, les écosystèmes et la collectivité d'Ottawa contre les conséquences des changements climatiques.



- **Juin** — la Chambre des communes du Canada déclare une urgence climatique au Canada.

- **Juillet** — l'Atlas climatique du Canada met à jour ses projections et son analyse des changements climatiques; l'Assemblée des Premières nations déclare une urgence climatique.

- En novembre 2019, 11 000 scientifiques et spécialistes du climat provenant de 153 pays se rallient à une déclaration d'urgence climatique.

Figure 2 : Initiatives mondiales, nationales et locales en matière de changement climatique, 2014 à 2019

4. Atténuation

Par atténuation, on entend réduire ou prévenir les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui provoquent le réchauffement planétaire. Tous les jours, les gens font des choix — à savoir les endroits où ils habitent et travaillent, les façons de chauffer et de rafraîchir leurs maisons et commerces, les moyens de se déplacer dans la ville et les façons d'éliminer les déchets — qui influent sur nos émissions de GES.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La Ville fait le suivi des émissions de GES de la collectivité et de la municipalité en procédant à des inventaires annuels de GES. Ces inventaires dressent le portrait de notre consommation d'énergie et de nos émissions et de leurs facteurs déterminants. Nos inventaires les plus récents couvrent les années civiles de 2017 et de 2018. Pour un résumé détaillé des résultats, voir l'annexe A.

Les inventaires de GES de la collectivité rendent compte des émissions associées aux activités se déroulant dans les limites géographiques d'Ottawa et réparties en quatre secteurs : bâtiments, transports, déchets (déchets solides et traitement des eaux usées) et agriculture. En 2018, 90 % des émissions d'Ottawa provenaient des secteurs des bâtiments (fixe) et des transports. Dans ces secteurs, la combustion de gaz naturel et de carburant représentait 83 % des émissions.

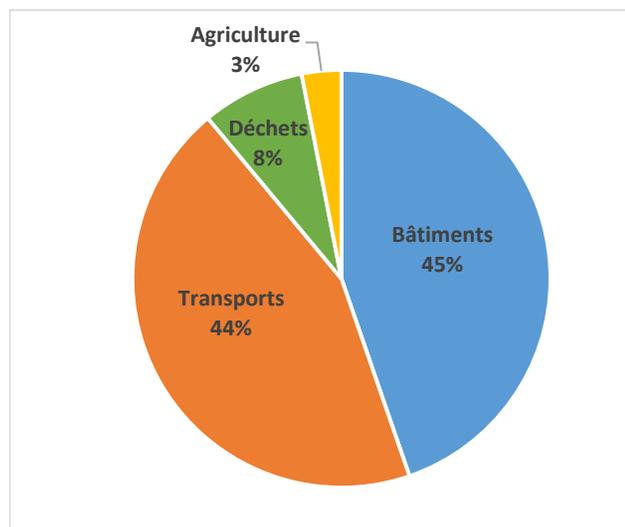


Figure 3 : Émissions de GES de la collectivité par secteur (2018)

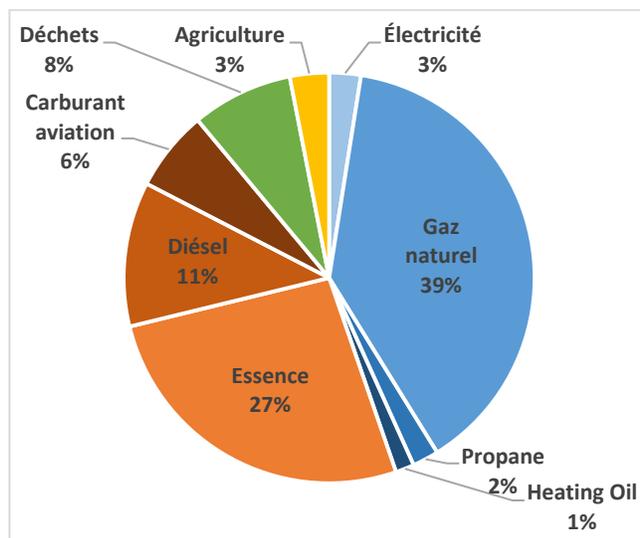


Figure 4 : Émissions de GES de la collectivité par source (2018)

Depuis 2012, les émissions de la collectivité ont chuté de 14 %. Cette réduction est attribuable en grande partie à la fermeture graduelle des centrales de charbon en Ontario, à la réduction des émissions de GES liées à la production d'électricité et à la diminution de la consommation d'électricité. On ne s'attend pas à constater encore bien longtemps des retombées positives attribuables à l'élimination des centrales de charbon. Si Ottawa veut atteindre ses cibles de

réduction de GES, des efforts et des ressources importantes devront être consentis au remplacement des combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelable.

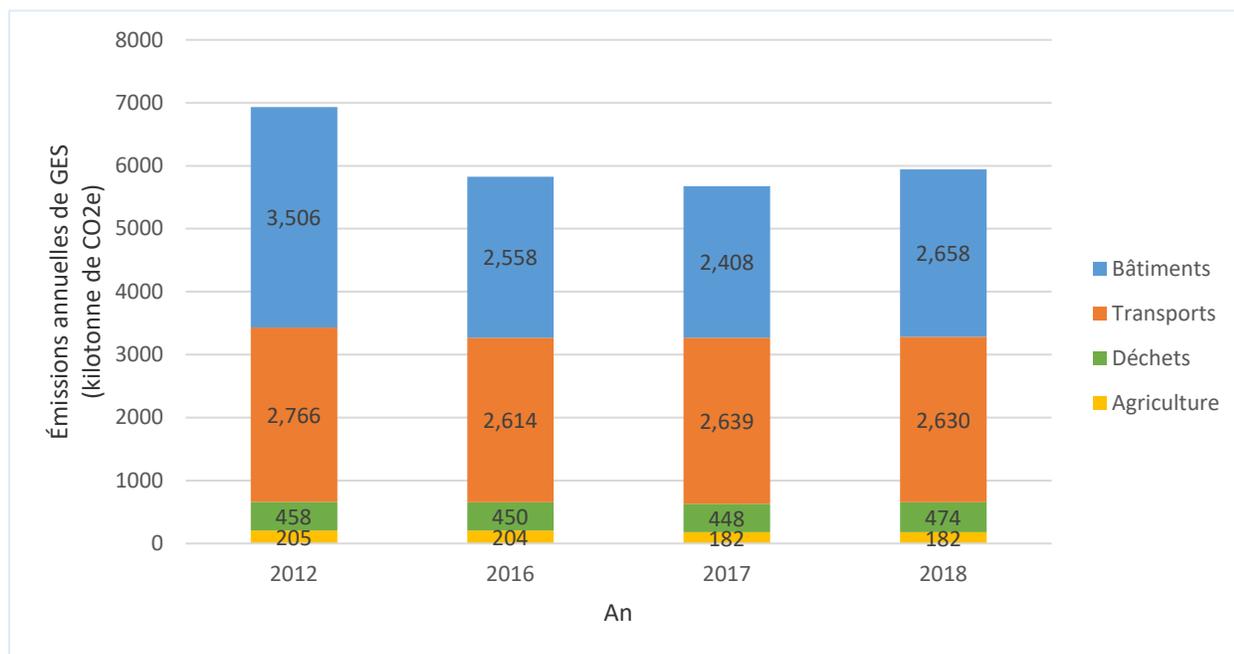


Figure 5 : Émissions annuelles de GES de la collectivité par secteur, depuis 2012

Les inventaires des émissions de GES de la municipalité rendent compte des émissions provenant des activités municipales dans quatre secteurs : le parc municipal de véhicules, les installations, les déchets solides et les eaux usées. Les inventaires de GES de la municipalité sont habituellement considérés comme plus précis que ceux de la collectivité étant donné que les municipalités contrôlent directement leurs émissions et ont accès à des données observées et fiables. En 2018, les émissions de la municipalité représentaient en gros 4 % de l'ensemble des émissions de GES dans Ottawa. Cependant, la Fédération canadienne des municipalités estime que « l'influence des municipalités a une portée sur la moitié environ des émissions de GES du Canada ». ^{xiii}

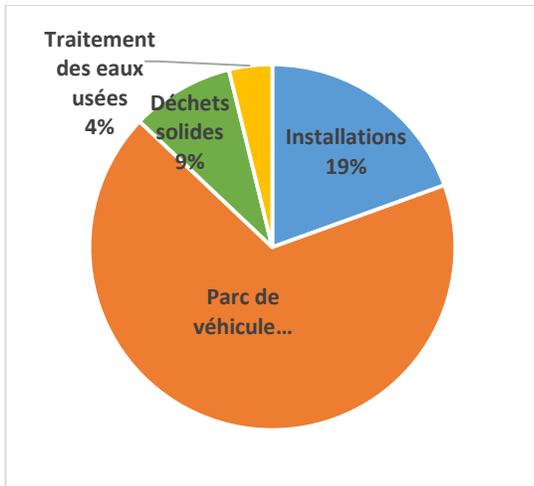


Figure 6 : Émissions de GES de la municipalité par secteur (2018)

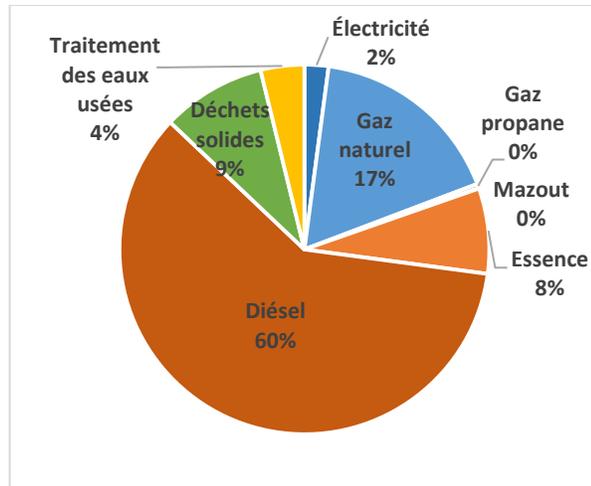


Figure 7 : Émissions de GES de la municipalité par source (2018)

Depuis 2012, les émissions de GES de la municipalité ont chuté de 36 %. Cette réduction considérable peut s'expliquer par les gains en efficacité réalisés à la décharge du chemin Trail, où l'on constate un taux de récupération des gaz d'enfouissement de 90 % grâce au système de captation.

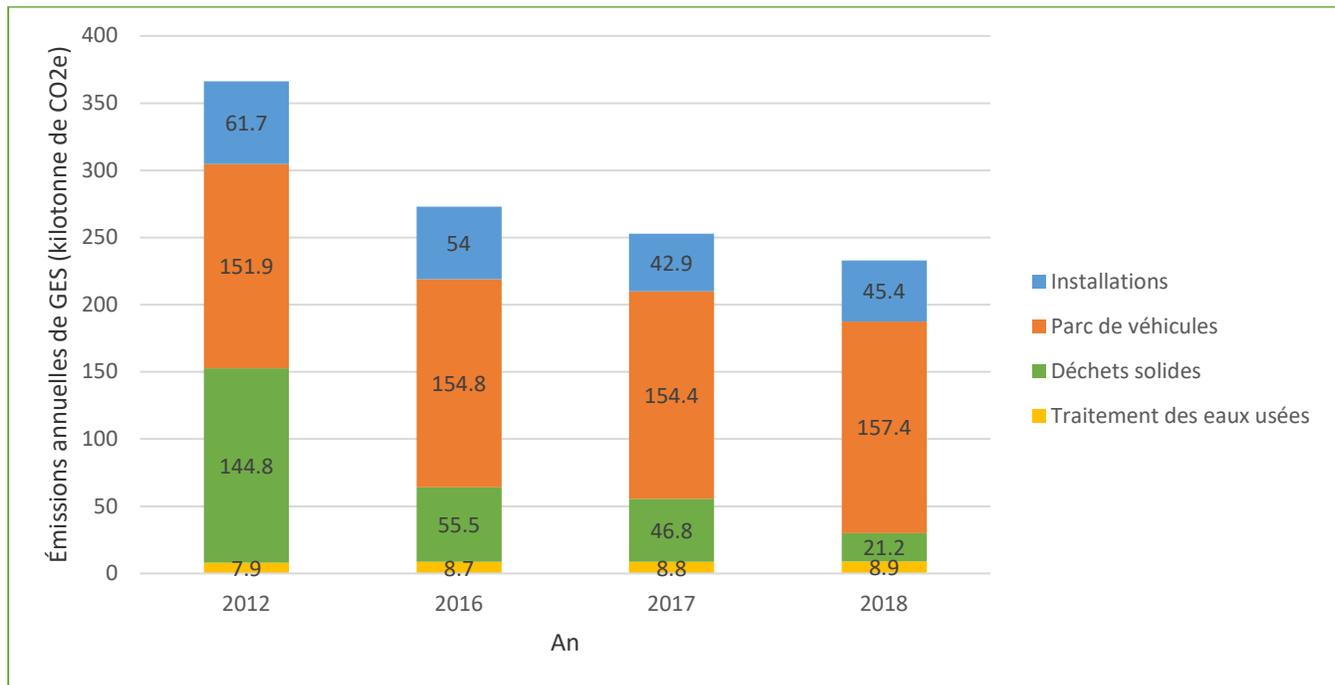


Figure 8 : Émissions annuelles de GES de la municipalité par secteur, depuis 2012

Cibles actuelles de réduction des émissions de GES

Ottawa a présentement trois cibles de réduction des GES basées sur l'année repère de 2012 :

- Une cible à court terme de réduction des émissions de la collectivité de 12 % en 2024;

- Une cible à court terme de réduction des émissions de la municipalité de 20 % en 2024;
- Une cible à long terme de réduction des émissions de la collectivité de 80 % en 2050.

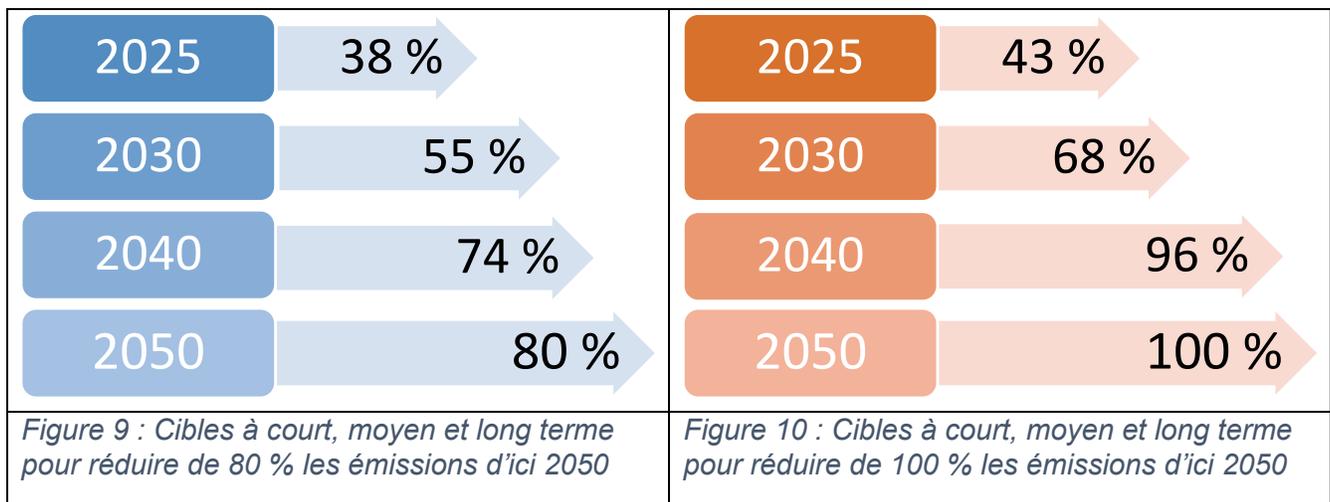
Les résultats des inventaires de GES de 2018 indiquent que les cibles de réduction à court terme des émissions de la collectivité et celles de la municipalité ont été atteintes, voire dépassées. Respectivement, elles ont été réduites depuis 2012 de 14 % et de 36 %. Les inventaires annuels de GES seront utilisés pour rendre compte des émissions de la collectivité et de la municipalité et pour faire le suivi des progrès dans l'atteinte des cibles de réduction de GES à court et à long terme.

Cibles proposées de réduction des GES de la collectivité

Les trois cibles de réduction des émissions de GES d'Ottawa ont été déterminées avant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et la publication subséquente du Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C. La cible à long terme de réduction des émissions de la collectivité de 80 % d'ici 2050 correspond en gros à limiter la hausse de la température moyenne planétaire à 2 °C, conformément à l'Accord de Paris. Il faudrait un nouvel engagement à long terme visant à réduire les émissions de la collectivité de 100 % d'ici 2050 afin de s'aligner à la cible du GIEC de limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 1,5 °C. Il faudrait aussi de nouvelles cibles à court et à moyen terme.

La Figure 9 présente les cibles à court et à moyen terme pour atteindre 80 % de réduction des émissions d'ici 2050. Elles s'appuient sur le scénario de modèle intégré mis au point dans notre stratégie d'évolution énergétique (voir Mesure prioritaire 1 : « Mettre en œuvre l'initiative Évolution énergétique : Stratégie de transition vers des technologies énergétiques communautaires d'Ottawa » - section 6 pour plus de précisions).

La Figure 10 présente les cibles à court et moyen terme pour réduire de 100 % les émissions de GES d'ici 2050. Elles sont basées sur le budget carbone planétaire dans un scénario de réchauffement planétaire de 1,5 °C (c.-à-d. le total des émissions qu'il nous reste à dépenser sur la planète avant que la température mondiale s'élève de 1,5 °C).



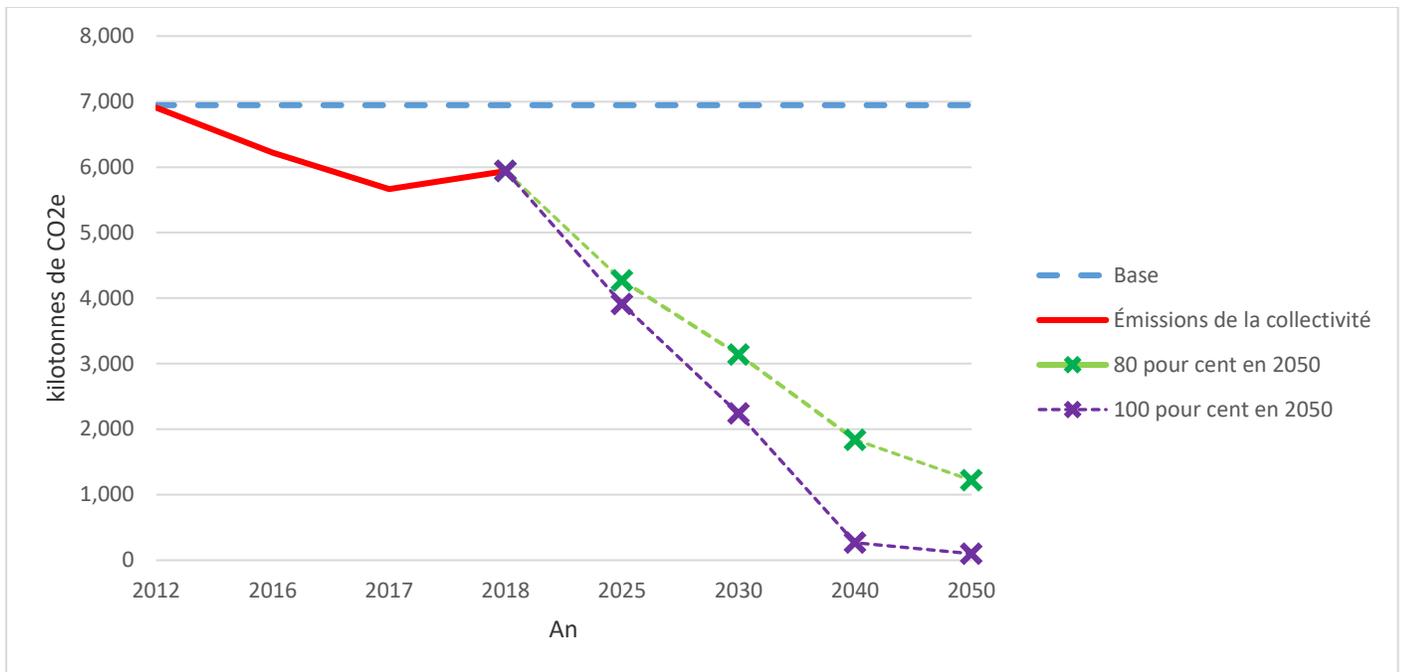


Figure 11 : Progrès dans l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES de la collectivité

Cibles proposées de réduction des GES de la municipalité

Les émissions de GES de la municipalité attribuables aux activités de la Ville représentaient un faible pourcentage en 2018 (5 %) des émissions totales à Ottawa. Néanmoins, il est essentiel de donner l'exemple, de stimuler l'innovation et de catalyser les efforts de la collectivité. Afin d'aider à limiter la hausse du réchauffement planétaire à 1,5 °C, la Ville pourrait s'efforcer de réduire les émissions municipales de 100 % d'ici 2040, soit dix ans plus tôt que la collectivité. La Figure 12 présente les cibles à court et à moyen terme que devrait se fixer la Ville pour atteindre 100 % de réduction de ses émissions d'ici 2040. La bonne nouvelle est qu'en vertu de ce scénario, la Ville a déjà atteint la cible à court terme et qu'elle peut se concentrer sur l'objectif de 2030. Toutefois, la Ville doit prendre en compte les hausses d'émissions anticipées dans certains secteurs. Par exemple, à compter de 2021, on s'attend à ce que la décharge du chemin Trail produise davantage de GES, en raison de la réglementation provinciale. En effet, le gouvernement provincial exige la recirculation du lixiviat, ce qui permettra de réduire le nombre d'années de contamination causée par le site d'enfouissement, mais parallèlement intensifiera les émissions de GES. Ces facteurs doivent être considérés au moment d'évaluer les progrès dans l'atteinte des cibles de la municipalité. Pour d'autres précisions sur les inventaires de GES, voir l'annexe A.

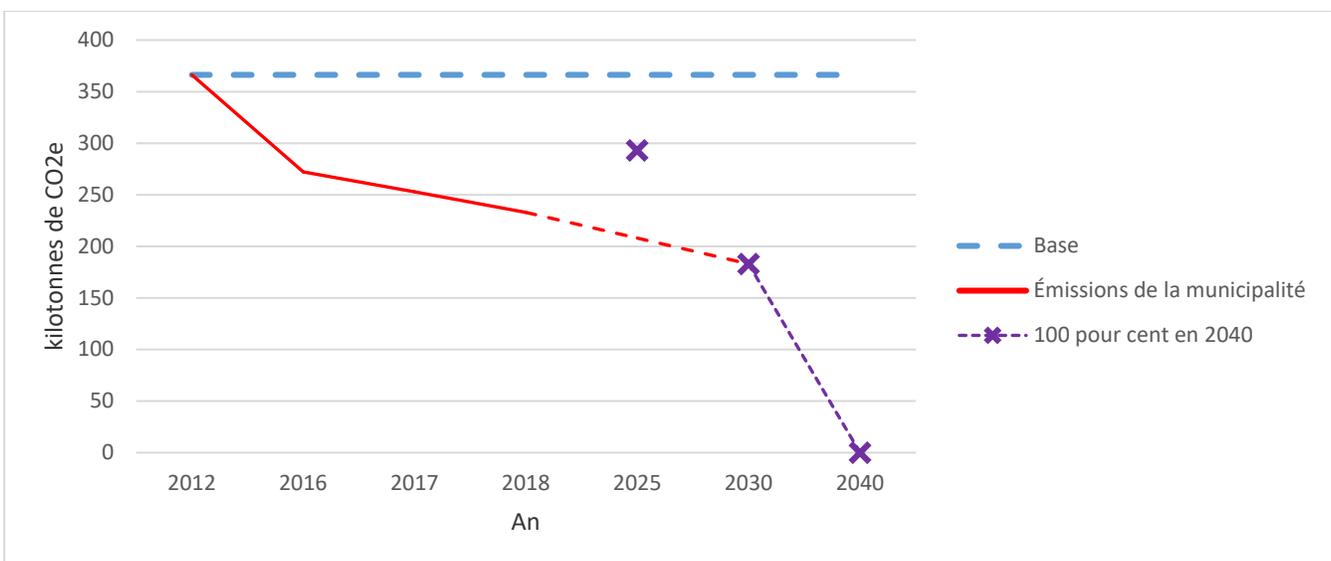
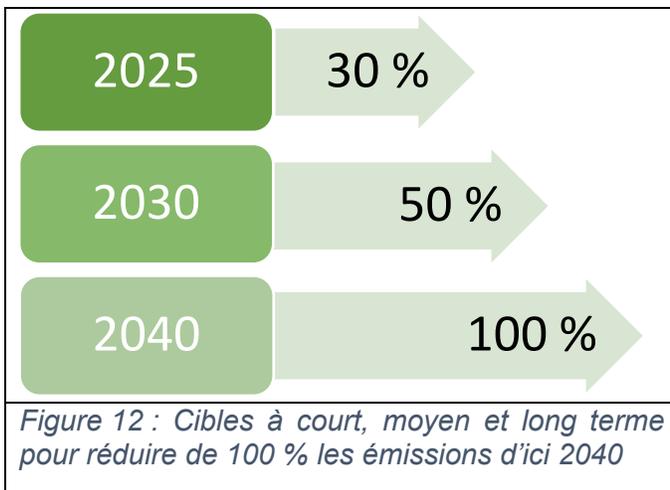


Figure 13 : Progrès dans l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES de la municipalité

Mesures prises par la Ville

Au cours des cinq dernières années, la Ville a investi dans plusieurs initiatives pour atténuer les effets des changements climatiques. L'investissement dans le train léger sur rail (TLR) est de loin notre plus gros investissement. Il s'agit aussi de l'effort le plus considérable de notre histoire pour réduire les émissions du parc de véhicules de la Ville. Les principales mesures prises par la Ville pour réduire ses émissions de GES sont présentées ci-dessous. Pour la liste complète, voir l'annexe B.

a) Investissement dans le Train léger sur rail (TLR) et dans les autobus électriques

La Ville et les deux ordres de gouvernement supérieurs ont investi des milliards de dollars dans la construction du TLR d'Ottawa. La première étape du TLR s'est achevée en 2019. Elle a permis de remplacer par le train un tronçon de 12,5 km de transport en commun rapide par autobus. Les 34 véhicules du train sont alimentés à l'électricité et ils émettent peu de CO₂. La

deuxième étape du TLR devrait être terminée en 2025; elle ajoutera 44 km de nouvelles voies ferrées au réseau du TLR. Les bienfaits du réseau de TLR à Ottawa sont la réduction importante des émissions de GES du parc de véhicules de la Ville, l'amélioration de la qualité de l'air, et un moyen plus rapide de se déplacer dans la ville. En plus de son investissement dans le TLR, la Ville investit 6 millions de dollars dans l'achat d'autobus électriques et dans les bornes de rechargement. Elle vise à ce que ses premiers autobus électriques entrent en service dès le début de 2021.

b) Amélioration du captage des gaz d'enfouissement à la décharge du chemin Trail

En 2018, la décharge du chemin Trail s'est dotée d'un système périmétrique de captage des gaz d'enfouissement. Des puits de captage temporaires ont été forés dans des cellules actives du site afin de capter les gaz d'enfouissement produits par les déchets en décomposition. Cette mesure a été prise afin de se conformer à la réglementation provinciale exigeant de contrôler les odeurs et les écoulements dans le sol et, par ailleurs, elle a eu l'avantage de réduire considérablement les émissions de GES du site d'enfouissement. La décharge du chemin Trail cherche constamment à améliorer les conditions de captage des gaz d'enfouissement sur le site afin de se plier aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs.

c) Conservation de l'énergie et gestion de la demande

Depuis 2015, la Ville a avancé à grands pas dans la mise en œuvre de mesures pour réduire la consommation d'énergie et diminuer l'impact environnemental de ses installations municipales. Soixante-deux pour cent de l'éclairage de rue (35 700 sur 58 000 lampadaires) ont été convertis aux lumières DEL, entraînant une économie d'énergie de 64 %. Des améliorations ont été apportées aux systèmes de chauffage et de ventilation des usines de purification d'eau de la Ville qui, prises ensemble, engendrent annuellement une réduction de la consommation d'électricité de près de 35 000 kWh. La Ville a investi 50 000 \$ dans ses 25 aires de jets d'eau dont la consommation d'eau était la plus forte. Nous avons ainsi réduit de 22 % la consommation d'eau et économisons annuellement 147 000 \$. Les systèmes intégrés de contrôle automatique des bâtiments ont permis de mieux contrôler la consommation d'énergie, d'éviter une consommation énergétique inutile ainsi que les frais en services publics correspondants. Les initiatives de conservation d'énergie permettent de générer annuellement des économies cumulées en services publics d'environ 5,9 millions de kWh pour l'électricité, 297 909 m³ pour le gaz naturel et 48 662 m³ pour l'eau.

5. Adaptation et résilience

L'adaptation aux changements climatiques et la résilience font référence aux efforts pour atténuer les conséquences nuisibles des changements climatiques et pour bâtir notre résilience pour l'avenir. Ces efforts consistent à se préparer aux changements graduels de la température et des précipitations, lesquels peuvent jouer sur les probabilités de canicules, d'inondations, de tempêtes, de sécheresses, d'incendies, etc.

Projections climatiques

Ottawa est aux prises avec des températures plus chaudes, plus humides et plus imprévisibles. En moyenne, les étés sont de plus en plus chauds et les hivers, moins froids. Les précipitations annuelles totales ont augmenté en moyenne, mais elles varient énormément quant aux endroits et au moment où elles surviennent.

Selon des données récemment publiées par l'Atlas climatique du Canada, il continuera de faire plus chaud à Ottawa. La région connaîtra une hausse importante de canicules, un plus grand nombre de jours sans gel, ainsi que des printemps et des hivers plus humides. (Figure 14) Un climat plus chaud risque d'entraîner plus de précipitations variables et imprévisibles (sécheresses ou pluies torrentielles) et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, comme des tempêtes de verglas, des sécheresses ou des vents forts.

Une haute teneur en carbone projections de changements climatiques*

Changement	1976-2005	2051-2080		
	Moyenne	Faible	Moyenne	Haute
 Jour d'été le plus chaud typique	33.7 °C	35.6 °C	38.6 °C	42.4 °C
 Jour d'hiver le plus froid typique	-29.5 °C	-26.1 °C	-21.0 °C	-15.6 °C
 Nombre de jours +30 °C par an	14	33	57	81
 Nombre de nuits de +20 °C par an	5	18	35	55
 Jours inférieurs à zéro par an	152	89	111	131
 Précipitation annuelle	886 mm	811 mm	978 mm	1166 mm
 Saison sans gel (journées)	160	173	203	235

Figure 14 : Projections climatiques pour Ottawa — scénario haut en CO2 (source : Atlas climatique du Canada, mars 2019)

Afin de mieux comprendre les changements climatiques qui pourraient survenir dans Ottawa, la Ville, en partenariat avec la Commission de la capitale nationale, collabore avec des spécialistes du climat et des scientifiques à établir des projections climatiques plus détaillées pour la région de la capitale nationale. Ces travaux permettront de prévoir l'évolution de la température, des précipitations et du vent ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes (lorsque possible) jusqu'en 2100. On s'attend à ce que le rapport à cet égard soit publié au début de 2020. Les travaux serviront à étayer l'évaluation de notre vulnérabilité aux changements climatiques et notre stratégie de résilience (voir Mesure prioritaire 2 : « Évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et élaborer une stratégie de résilience » - section 6 pour plus de précisions).

Les répercussions d'un climat en évolution

Les changements climatiques ont des répercussions sur notre santé, notre sécurité, nos infrastructures, notre économie et notre environnement. Ces répercussions sur notre santé se feront sentir de plus en plus en raison des périodes de grandes chaleurs et de grands froids, du risque accru de maladies à transmission vectorielle, de la réduction de la qualité de l'air à cause des incendies de forêt et des bouleversements et déplacements causés par les inondations. Les changements climatiques toucheront tout le monde, mais notre capacité à faire face individuellement à leurs effets variera : ils toucheront de façon disproportionnée nos populations les plus vulnérables. En ce qui concerne les infrastructures, nos routes, nos bâtiments, nos conduites et nos autres structures n'ont pas nécessairement été conçus pour résister aux conditions climatiques anticipées, comme des températures très chaudes, de grands vents et des cycles gel-dégel. Les changements climatiques auront également des répercussions sur notre économie et nos milieux naturels. Certaines pratiques agricoles, par exemple, devront être modifiées en raison de l'imprévisibilité de l'eau (soit des sécheresses soit des pluies torrentielles), des saisons changeantes et de l'émergence de nouveaux problèmes, comme la vermine et les espèces envahissantes.

Mesures prises par la Ville

Au cours des cinq dernières années, la Ville a investi dans plusieurs initiatives pour s'adapter aux effets des changements climatiques et devenir une ville plus résiliente. Les principales mesures d'adaptation municipales sont présentées ci-dessous. Pour la liste complète, voir l'annexe B.

a) Santé publique et préparation aux situations d'urgence

Santé publique Ottawa, la Ville et de nombreux fournisseurs de services viennent en aide aux populations vulnérables et leurs interventions réduisent les maladies et les décès associés à des chaleurs ou des froids extrêmes. Ils aident également les gens à se remettre d'autres incidents climatiques extrêmes. L'éducation et l'information sont des outils permettant de sensibiliser les gens aux risques associés aux changements climatiques (notamment les préoccupations grandissantes que sont pour la santé le virus du Nil occidental et la maladie de Lyme) et de les renseigner sur les mesures à prendre pour se protéger et se préparer individuellement.

b) Gestion des risques d'inondation

La Ville actualise présentement la cartographie des plaines inondables et les profils de risque d'inondations dans l'ensemble de la collectivité afin de mieux comprendre et de réduire les risques d'inondations riveraines et urbaines (inondation des sous-sols et en surface). Ces travaux renforcent la capacité de la Ville à se préparer et à intervenir en cas d'inondations. Ils orientent l'aménagement futur du territoire et éclairent nos efforts pour atténuer les conséquences des inondations, notamment en améliorant la planification et la conception des infrastructures.

c) Tunnel de stockage des égouts unitaires (TSEU)

Le Tunnel de stockage des égouts unitaires (TSEU), un projet phare du Plan d'action de la rivière des Outaouais, réduira la fréquence des surverses d'eaux usées mixtes dans la rivière des Outaouais, ajoutera de la redondance au réseau d'égout du centre-ville et réduira le risque d'inondation des sous-sols dans le quartier Glebe et le centre-ville. Le TSEU a été conçu pour stocker un plus grand volume d'eau en prévision des précipitations plus intenses anticipées en raison des changements climatiques. Il permettra de réduire le volume des surverses d'eaux usées mixtes dans la rivière des Outaouais de 43 000 m³ (soit l'équivalent de dix-huit piscines olympiques), de réduire la fréquence de ces débordements de vingt-huit incidents environ actuellement à deux et de diminuer le risque d'inondation des sous-sols de quelque 7 000 propriétés résidentielles et 150 propriétés commerciales.

d) Plan de gestion de la forêt urbaine

Des racines pour l'avenir constitue le Plan stratégique de gestion de la forêt urbaine sur 20 ans de la Ville d'Ottawa. Ce plan a été approuvé par le Conseil municipal d'Ottawa en juin 2017 et comprend 26 recommandations pour l'épanouissement de la forêt urbaine d'Ottawa, qu'on souhaite assainir et diversifier, en plus d'en améliorer la résilience. Le Plan de gestion de la forêt urbaine vise à fournir les orientations stratégiques et techniques requises pour assurer la durabilité de la forêt urbaine d'Ottawa au cours des prochaines décennies. Il s'agit d'un document complémentaire crucial à d'autres efforts en matière de changements climatiques puisqu'il reconnaît la valeur de la séquestration du carbone et les services écosystémiques plus vastes de la forêt urbaine d'Ottawa.

6. Priorités des cinq prochaines années (2020 à 2025)

Comme l'a souligné le GIEC, des interventions et des investissements importants sont nécessaires au cours des dix prochaines années afin d'atteindre nos cibles de réduction de GES et de bâtir la résilience dans Ottawa. Les cinq prochaines années sont cruciales pour mettre Ottawa sur la voie de respecter ses cibles de réduction de GES et nous préparer aux conditions climatiques futures. Le Plan directeur sur les changements climatiques définit huit mesures prioritaires à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années (2020 à 2025) qui peuvent s'intégrer aux activités municipales. Ces mesures sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre la stratégie « Évolution de l'énergie : Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique ».
2. Évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et élaborer une stratégie de résilience.
3. Appliquer l'optique des changements climatiques au nouveau Plan officiel de la Ville et à ses documents complémentaires.
4. Appliquer l'optique des changements climatiques à la gestion des biens et aux projets d'immobilisation.
5. Explorer la faisabilité de l'établissement de budgets carbone pour la municipalité, notamment les piloter au sein d'une petite partie de l'organisation.
6. Examiner des options pour la séquestration du carbone et au rôle des infrastructures vertes.
7. Encourager les initiatives privées par l'éducation, les mesures incitatives directes et indirectes, le soutien municipal et la défense du soutien des individus et des organisations privées par les paliers supérieurs de gouvernement.
8. Définir une structure de gouvernance afin (i) de renforcer la capacité de la municipalité et de la collectivité à faire face aux changements climatiques (ii) d'harmoniser les priorités des divers intervenants et (iii) de partager la responsabilité.

Des mesures sont déjà en place pour répondre aux trois premières priorités suivant des directives du Conseil ou une loi. Les cinq dernières priorités ont été retenues comme cruciales. On doit s'y pencher attentivement et intervenir à court terme afin de réaliser notre vision à long terme. Une description de ces priorités, y compris le détail des mesures, les principaux résultats attendus, les partenaires municipaux et communautaires, les calendriers et les ressources requises sont décrits ci-dessous. Les besoins budgétaires existants et nouveaux ont été déterminés. Ce financement sera déterminant pour assurer le succès des mesures mises de l'avant.

Priorité 1	Mettre en œuvre la stratégie « Évolution de l'énergie : Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique ».
Description :	<p>La stratégie d'évolution énergétique est le cadre d'intervention principal et le plan d'action d'Ottawa pour réduire les émissions de GES et atteindre nos cibles de réduction. Il s'agit d'une initiative à l'échelle de la collectivité qui vise à transformer Ottawa en une ville prospère alimentée par des sources d'énergie propre et renouvelable.</p> <p>Le rapport final sur la stratégie d'évolution énergétique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un scénario des activités planifiées — qui illustre ce que sera l'impact de nos émissions de GES si nous ne modifions pas nos politiques et nos actions. • Des modèles intégrés — qui illustrent comment nos politiques et nos actions cumulatives peuvent nous permettre d'atteindre nos cibles de réduction d'émissions de GES de 80 % ou de 100 % en 2050. • Une évaluation des avantages et des inconvénients connexes associés aux initiatives de réduction des émissions de GES. • Un budget carbone pour la municipalité et un budget carbone pour la collectivité. • Des mesures pour réduire les émissions de GES provenant des bâtiments neufs et existants, des transports, des déchets et des biogaz, pour générer de l'énergie propre et renouvelable et pour produire de l'électricité. • Des exigences de financement. <p>La stratégie d'évolution énergétique s'appuiera sur les inventaires annuels de GES afin d'évaluer nos progrès dans l'atteinte des cibles de réduction des GES de la municipalité et de la collectivité.</p>
Mesures de réussite :	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership, actions et investissements soutenus à l'échelle de la collectivité et de la municipalité pour remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelable et atteindre les cibles de réduction d'émissions de GES. • Réductions annuelles des émissions de GES de la collectivité à la hauteur de celles requises pour atteindre nos cibles. • Niveau important et soutenu d'investissements afin de financer notre plan d'action à long terme ainsi que des politiques et des règlements visant l'atteinte de nos cibles.
Directions générales responsables :	<ul style="list-style-type: none"> • Effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique • Soutenu par la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, la Direction générale des transports, la

	Direction générale des services sociaux et communautaires et la Direction générale des services novateurs pour la clientèle.
Principaux partenaires communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements fédéral et provincial • L'industrie de la promotion immobilière • Les institutions et le secteur universitaire • Le secteur à but non lucratif • Les fournisseurs de services publics • Le secteur privé • Les résidents
Calendrier (estimé) des principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de 2019 : parachèvement du rapport final de la stratégie d'évolution énergétique, décrivant notamment les projets prioritaires pour les cinq prochaines années (2020 à 2025) fondés sur des modèles intégrant les effets cumulatifs d'un ensemble de mesures proposées. • 2020 et années subséquentes : mise en œuvre du plan d'action (détails présentés dans le rapport final de la stratégie d'évolution énergétique).
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> • Financement à même les budgets actuels des directions générales chargées des initiatives de réduction des GES. (p. ex. 6 M\$ pour les nouveaux autobus électriques). • Le processus budgétaire annuel de la Ville tiendra compte des nouveaux impératifs budgétaires. • Financement provenant des autres ordres de gouvernement et d'organismes comme la Fédération canadienne des municipalités. • L'excédent annuel des dividendes d'Hydro Ottawa sera affecté à des projets d'efficacité énergétique au cours du mandat de 2018 à 2022 du Conseil municipal. • D'autres sources de financement seront explorées au fil des occasions qui se présenteront de même que la possibilité de réinvestir les gains en efficience dans de nouveaux projets. • Deux employés temporaires ont été embauchés pour 2019-2020.

Priorité 2	Évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et élaborer une stratégie de résilience.
Description :	<p>En vertu de sa déclaration d'urgence climatique, le Conseil a demandé au personnel d'évaluer notre vulnérabilité aux changements climatiques et d'élaborer une stratégie de résilience afin d'en réduire les effets.</p> <p>On prévoit qu'il fera beaucoup plus chaud à Ottawa au cours des prochaines décennies, que les précipitations seront plus variables et que les événements météorologiques imprévisibles seront plus nombreux.^{xiv} Afin de mieux comprendre les changements climatiques qui surviendront à Ottawa, la Ville, en partenariat avec la Commission de la capitale nationale, collabore avec des spécialistes du climat et des scientifiques à établir des projections climatiques plus détaillées pour la région de la capitale nationale. Ces travaux permettront d'analyser les conditions climatiques futures jusqu'en 2100 en matière de température, de précipitations, de vents et de phénomènes météorologiques extrêmes (dans la mesure du possible).</p> <p>Les prévisions climatiques seront utilisées pour évaluer notre vulnérabilité aux changements climatiques et déterminer les risques climatiques causés par divers incidents dangereux (comme les vagues de chaleur ou canicules, les inondations et d'autres types de tempête). Les répercussions de ces phénomènes sur la santé et la sécurité des personnes, sur les infrastructures, sur l'économie et sur l'environnement seront examinées. L'évaluation permettra de déterminer la vulnérabilité de la ville, les personnes qui seront touchées et la manière dont elles le seront, et les répercussions anticipées.</p> <p>La stratégie de résilience face aux changements climatiques s'appuiera sur cette évaluation. Le but à long terme de la stratégie de résilience est d'atténuer les risques climatiques et leurs effets, et de renforcer la capacité de nos systèmes sociaux, économiques et environnementaux à s'adapter et à prospérer dans des conditions climatiques en évolution. Cette stratégie sera élaborée en concertation avec les acteurs internes et externes afin de l'harmoniser et de l'intégrer, entre autres, au Programme d'atténuation des risques, au Programme d'évaluation de la vulnérabilité en matière de santé et au Programme de gestion intégrée des biens. Un plan d'action complémentaire définira des mesures prioritaires et des exigences de financement, y compris des mécanismes pour intégrer la résilience climatique aux procédures existantes de la Ville.</p>

Mesures de réussite :	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne compréhension de la façon dont la température d'Ottawa évoluera dans les prochaines décennies et des données consistantes sur le climat à la portée des directions générales. • Une bonne compréhension des vulnérabilités et des risques climatiques. • Une liste de projets et d'initiatives prioritaires à réaliser par la Ville et de sources potentielles de financement externe.
Directions générales responsables :	<ul style="list-style-type: none"> • Effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique • Soutenu par la Direction générale des services de protection et d'urgence, Santé publique Ottawa, la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, la Direction générale des services sociaux et communautaires, la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et la Direction générale des transports.
Principaux partenaires communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de la capitale nationale • Ville de Gatineau • Environnement et Changement climatique Canada • Services publics et Approvisionnement Canada • Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs • Offices de protection de la nature • Hydro Ottawa et autres partenaires régionaux
Calendrier (estimé) des principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Début de 2020 : parachever les projections climatiques • Fin de 2020 : évaluer notre vulnérabilité aux changements climatiques. • 2020 et 2021 : élaborer une stratégie de résilience face aux changements climatiques et un plan d'action correspondant
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> • Budget existant de 260 000 \$ prévu pour parachever les projections climatiques, évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et élaborer la stratégie de résilience. • Considérations budgétaires pour réaliser le plan d'action à compter de 2021.

Priorité 3	Appliquer l'optique des changements climatiques au nouveau Plan officiel de la Ville et à ses documents complémentaires.
Description :	<p>Le Plan officiel définit la vision de la Ville au chapitre de sa croissance future et il constitue le cadre stratégique sur lequel appuyer l'aménagement physique de la ville afin qu'Ottawa devienne la ville de taille moyenne où il fait le mieux vivre en Amérique du Nord. Le plan sera coordonné avec les examens et les mises à jour du Plan directeur des transports, du Plan directeur de l'infrastructure, du Plan directeur des parcs et des espaces verts et du Règlement municipal sur les redevances d'aménagement.</p> <p>Il est essentiel d'intégrer les politiques sur le changement climatique au Plan officiel de la Ville afin d'atteindre les objectifs globaux à cet égard vu que les décisions prises aujourd'hui auront des effets durables pour l'avenir. L'intégration de la résilience climatique et énergétique aux activités de la Ville est un des cinq grands changements énoncés dans le Plan officiel. Des politiques qui ont pour effet de réduire les émissions de GES et de bâtir un avenir plus résilient du point de vue climatique sont essentielles pour qu'Ottawa atteigne ses objectifs et ses cibles.</p> <p>Les systèmes énergétiques sont inhérents à presque tous les aspects de la vie quotidienne des résidents. Ces systèmes regroupent tout à partir du chauffage et du rafraîchissement des maisons à l'alimentation en carburant des véhicules et du réseau de transport en commun aux déchets et sites d'enfouissement. Notre planification urbaine façonnera la forme que prendra Ottawa au cours de ce siècle. Les politiques du Plan officiel de la Ville doivent nous permettre de délaisser les combustibles fossiles et les remplacer par des sources d'énergie renouvelable et de réduire les émissions de GES des secteurs des bâtiments, des transports et des déchets.</p> <p>Ottawa doit également s'adapter et devenir résiliente aux effets des changements climatiques. Par bâtir notre résilience, il faudra prendre des décisions tournées vers l'avenir qui rendent les quartiers d'Ottawa, ses infrastructures et son environnement moins vulnérables aux conditions climatiques et plus aptes à se rétablir après des événements météorologiques extrêmes. Le Plan officiel doit renforcer les orientations stratégiques qui permettent d'atténuer les effets de la chaleur extrême, de protéger les personnes et les biens contre les inondations et de renforcer la résilience de nos quartiers, de nos infrastructures et de nos milieux naturels.</p>
Mesures de réussite :	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des priorités climatiques et énergétiques dans le Plan officiel de la Ville, dans les plans directeurs des transports, de l'infrastructure et des parcs et espaces verts et dans d'autres documents d'orientation stratégique et plans complémentaires. • Renforcement des politiques qui contribuent à réduire les effets de la chaleur extrême, des inondations et des phénomènes météorologiques extrêmes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de CO2 de la municipalité et de la collectivité dans une variété de secteurs (c.-à-d. bâtiments, transports, déchets, etc.) • Normes claires pour les bâtiments à faible empreinte carbone et résistants aux changements climatiques (p. ex. normes de construction à haut rendement). • Autres mécanismes pour mettre en œuvre ces politiques (p. ex. par soutien des plans directeurs, procédures d'examen des projets d'aménagement, normes et lignes directrices et mesures incitatives).
Directions générales responsables :	<ul style="list-style-type: none"> • Plan officiel de la Ville et Plan directeur de l'infrastructure - effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique et Santé publique Ottawa • Plan directeur des transports - effort dirigé par la Direction générale des transports
Principaux partenaires communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • L'industrie de la promotion immobilière • Les fournisseurs de services publics • Les offices d'habitation • Les offices de protection de la nature • Les gouvernements fédéral et provincial • Le secteur privé • Les organismes à but non lucratif
Calendrier (estimé) des principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2019 : orientations stratégiques préliminaires • De juin 2020 à février 2021 : dépôt du Plan officiel provisoire et consultations • De février 2021 à mars 2021 : adoption du Plan officiel de la Ville par le Comité de l'urbanisme et le Conseil municipal • Octobre 2021 : adoption du Plan officiel de la Ville par le ministère des Affaires municipales et du Logement
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune ressource additionnelle requise

Priorité 4	Appliquer l'optique des changements climatiques à la gestion des biens et aux projets d'immobilisation.
Description :	<p>Création et application d'une « optique des changements climatiques » afin d'intégrer la problématique des changements climatiques à la gestion de nos biens, à la conception des nouveaux projets d'immobilisations et à nos politiques et pratiques actuelles de gestion des actifs municipaux.</p> <p>Le Programme de gestion intégrée des biens guide la gestion des actifs municipaux d'une valeur de 42 milliards de dollars, ce qui comprend les bâtiments, les routes et les sentiers, le parc de véhicules municipal, les réseaux d'aqueduc et d'égout, les parcs et les espaces verts. Un nouveau règlement provincial (Règlement 588/17) exige que les municipalités prennent en compte les changements climatiques dans la planification et la gestion de leurs biens, autant au chapitre de l'atténuation des GES que de l'adaptation aux effets des changements climatiques. Grâce à ce projet, la Ville sera mieux placée pour réagir aux possibilités de financement externe et satisfaire les critères d'admissibilité pour le financement des infrastructures (p. ex. l'optique des changements climatiques du gouvernement fédéral).</p> <p>Une ville sécuritaire où il fait bon vivre a besoin d'infrastructures qui fonctionnent bien et peuvent soutenir les services à la collectivité pendant des décennies. L'application de l'optique des changements climatiques permet de répondre aux questions fondamentales suivantes : dans quelle mesure les biens de la Ville sont-ils vulnérables aux changements climatiques? Comment nous assurer du bon rendement de nos infrastructures actuelles et futures dans les conditions climatiques anticipées?</p> <p>Dans une perspective d'atténuation des effets des changements climatiques, nous pouvons répondre à cette question pressante : comment moderniser nos infrastructures et concevoir nos nouveaux projets d'immobilisations pour atteindre nos cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre?</p> <p>La gestion du risque et la résistance des biens sont des principes fondamentaux de la gestion des biens. En intégrant plus densément la problématique des changements climatiques à la gestion intégrée des biens municipaux, nous pourrions en considérer les conséquences à la lumière d'autres problématiques, comme le vieillissement des infrastructures, la croissance et les ressources limitées. Les projets du Plan directeur sur les changements climatiques, réalisés parallèlement à la stratégie d'évolution énergétique et au programme de résilience climatique, nous fourniront des renseignements clés sur les mesures à prendre pour</p>

	atteindre nos cibles de réduction de GES et pour connaître nos principales vulnérabilités face aux conditions climatiques anticipées.
Mesures de réussite :	<ul style="list-style-type: none"> • En vertu de la politique de gestion intégrée des biens, l'optique des changements climatiques est appliquée aux systèmes et procédures de gestion des biens. • La Ville s'est dotée de plans de gestion des biens en 2021 pour ses infrastructures de base et en 2023, pour les autres infrastructures. • Le personnel est outillé pour évaluer les émissions de GES et les effets des changements climatiques et pour élaborer des stratégies d'atténuation et d'adaptation.
Directions générales responsables :	<ul style="list-style-type: none"> • Effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Principaux partenaires communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Infrastructure
Calendrier estimé des principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> • 2021 : mise à jour de la Politique de gestion intégrée des biens • 2021 : plans de gestion des biens pour les infrastructures de base. • 2021 et 2022 : déterminer des moyens concrets d'intégrer la problématique de la résilience climatique aux outils de gestion des biens de la Ville. • 2022 et 2023 : déterminer des moyens concrets d'intégrer la problématique de la réduction des émissions de GES aux outils de gestion des biens de la Ville. • 2023 : intégrer la problématique du changement climatique aux plans de gestion des biens pour d'autres infrastructures.
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> • Les Services d'infrastructure seront chargés de l'élaboration de plans de gestion des biens, fondés sur les services et ils s'engageront à appliquer globalement l'optique des changements climatiques. • Les projets prioritaires continueront d'être déterminés par l'entremise de la stratégie d'évolution énergétique. • Les projections climatiques, l'évaluation de la vulnérabilité climatique et la stratégie de résilience climatique seront utilisées pour étayer les évaluations de risques et pour déterminer les failles. • Une liste d'offres à commandes d'experts-conseils en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans les principaux secteurs d'activité sera dressée.

Priorité 5	Explorer la faisabilité de l'établissement de budgets carbone pour la municipalité, notamment les piloter au sein d'une petite partie de l'organisation.
Description :	<p>Afin d'éviter que le réchauffement planétaire atteigne un seuil dangereux, les scientifiques ont déterminé la quantité limitée de dioxyde de carbone pouvant être libérée dans l'atmosphère. C'est ce qu'on appelle le budget carbone mondial. Les données scientifiques les plus récentes indiquent que pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, le monde dispose d'un budget carbone global restreint équivalent à 420 gigatonnes de dioxyde de carbone.</p> <p>Un nombre croissant de villes à travers le monde adopte ou envisage d'adopter un budget carbone afin de soutenir des initiatives qui réduisent leurs émissions de GES et peuvent s'appliquer à la fois aux émissions de la collectivité et à leurs propres émissions. Oslo est une des premières villes à avoir adopté un budget carbone en 2016. Au Canada, des villes telles que Vancouver et Edmonton étudient la forme que pourrait prendre dans leur cas un budget carbone.</p> <p>Pour doter Ottawa d'un budget carbone, il faudrait inclure l'établissement d'un budget d'émissions locales de GES et décider de la façon de « dépenser » notre budget de GES au sein de ce contexte. Pour assurer le succès d'un budget carbone à Ottawa, il faudra un cadre de mise en œuvre et de suivi de ce budget. Au niveau de la municipalité, le budget carbone pourrait être intégré au cadre financier et budgétaire de la Ville, comme l'a fait Oslo.</p>
Mesures de réussite :	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un cadre de mise en œuvre et de suivi du budget carbone. • Le budget carbone et le processus financier et budgétaire annuel vont de pair pour déterminer quels projets seront financés.
Directions générales responsables :	<ul style="list-style-type: none"> • Effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (collectivité) et par la Direction générale des services novateurs pour la clientèle (municipalité) • Soutenu par Santé publique Ottawa, la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, la Direction générale des transports, la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et la Direction générale des services sociaux et communautaires.

Principaux partenaires communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • À venir
Calendrier estimé des principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 : établir (chiffrer) le budget carbone de la collectivité • 2020 : établir (chiffrer) le budget carbone de la municipalité • 2020 : élaborer la charte du budget carbone de la collectivité et celle du budget carbone de la municipalité et créer une structure de gouvernance et des cadres de mise en œuvre. • 2020 : projet pilote de budget carbone municipal mené par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique et Santé publique Ottawa
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources affectées à la stratégie d'évolution énergétique sont utilisées pour élaborer le budget carbone de la municipalité et de la collectivité. • Les besoins futurs en personnel pour mettre en œuvre un budget carbone devront être pris en compte dans les plans de travail des directions générales à compter de 2020-2021. • Si un budget carbone est mis en œuvre, il y aura des répercussions sur les budgets futurs.

Priorité 6	Examiner des options pour la séquestration du carbone et au rôle des infrastructures vertes.
Description :	<p>La séquestration du carbone est le processus par lequel les forêts, les sols agricoles et les terres humides captent le dioxyde de carbone causé par des activités comme la combustion fossile, et le stockent à long terme. Ce processus ne remplace pas le besoin de prendre des mesures inédites pour atténuer les effets des changements climatiques ni la nécessité de délaissier les combustibles fossiles, il les complète.</p> <p>L'importance de la séquestration du carbone a été soulignée dans le Plan de gestion de la forêt urbaine de la Ville et dans la Politique sur les boisés d'importance. En outre, comprendre et chiffrer les avantages pour le climat des arbres, des forêts et des terres humides sera une façon de justifier le bien-fondé d'une gestion active des forêts et des terres humides de la Ville.</p> <p>Pour aider à mieux comprendre le potentiel de la séquestration de carbone dans Ottawa, un certain nombre d'initiatives devraient être mises en œuvre d'ici quelques années. En voici certaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les forêts en tant que puits de carbone • Surveiller et évaluer les modifications des taux de carbone dans les sols agricoles. • Cartographier les terres humides en tant que puits de carbone • Examiner les diverses options de marchés du carbone
Mesures de réussite :	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des caractéristiques naturelles captant le carbone, ce qui inclut l'inventaire du taux de carbone dans les forêts, les terres humides et les sols agricoles. • Séquestration accrue du carbone en complément des cibles de réduction de GES
Directions générales responsables :	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts - effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique et soutenu par la Direction générale des travaux publics et de l'environnement • Terres humides et sols agricoles - effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Principaux partenaires communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de la capitale nationale • Agriculture Canada • Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario • Ministère des Richesses naturelles et des Forêts • Offices locaux de protection de la nature • Université Carleton et Université d'Ottawa

Calendrier estimé des principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : créer le cadre de référence des inventaires de caractéristiques naturelles • 2020 à 2022 : entreprendre et parachever les inventaires de caractéristiques naturelles • 2020 : analyser diverses options de marchés du carbone
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> • À déterminer.

Priorité 7	Encourager les initiatives privées par l'éducation, les mesures incitatives directes et indirectes, le soutien municipal et la défense du soutien des individus et des organisations privées par les paliers supérieurs de gouvernement.
Description :	<p>Pour réduire substantiellement les émissions de GES, des actions et des investissements importants doivent survenir à l'échelle de la municipalité et de la collectivité. Environ 95 % des émissions à l'échelle de la collectivité sont directement sous le contrôle d'autres acteurs communautaires, notamment les gouvernements fédéral et provincial, les fournisseurs de services publics, les grands consommateurs d'énergie, les employeurs, les petites entreprises, les organismes à but non lucratif et les résidents. Les mesures prises à titre privé prendront différentes formes. Il pourra s'agir de choix individuels (p. ex. abandonner son véhicule pour le transport en commun ou un mode de transport actif) ou d'investissements (p. ex. construire des bâtiments à haut rendement énergétique, acheter des véhicules électriques et produire de l'énergie renouvelable). Pour atteindre le niveau d'effort et d'investissement requis, le soutien des ordres de gouvernement supérieurs et du secteur privé sera nécessaire.</p> <p>De la même façon, pour bâtir la résilience aux conditions climatiques futures, il faudra que les particuliers, les entreprises, les organisations et les gouvernements posent des gestes concrets. Les gestes à titre privé peuvent prendre différentes formes : investir dans sa propriété (p. ex. protection contre les inondations ou aménagement d'aires ombragées); s'assurer suffisamment; saisir de nouvelles occasions d'affaires (p. ex. les énergies alternatives ou l'agriculture adaptée); et des réseaux sociaux tissés plus serrés (p. ex. intervention collective durant des incidents climatiques extrêmes).</p> <p>Afin de mobiliser et d'encourager des initiatives dans tous les secteurs d'activité, la Ville d'Ottawa peut jouer un rôle de leadership et de coordination à plusieurs égards, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les gens à la problématique du climat : les aider à comprendre les causes et les conséquences des changements climatiques, à connaître les gestes à poser pour réduire leurs émissions de GES tout en développant leur résilience face aux effets d'un climat qui change, et à prendre conscience des avantages de le faire. • Mobiliser d'autres ressources lorsque possible. • Diffuser de l'information sur les ressources existantes. • Recommander, réclamer et promouvoir des mesures incitatives pour catalyser l'action (p. ex. un fonds pour l'innovation en matière de technologies énergétiques

	<p>communautaires, des subventions pour la protection des maisons, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer des outils municipaux pour soutenir les initiatives (p. ex. des normes de construction à haut rendement, des redevances pour les améliorations locales, des plans d'améliorations communautaires, etc.). • Adopter des politiques et des procédures qui faciliteront la transition vers un avenir à faible empreinte carbone et capable de résister aux changements climatiques (p. ex. le Plan officiel de la Ville).
Mesures de réussite :	<p>Toutes les mesures dépendront de l'importance accordée aux gestes posés à titre privé. Voici des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La diminution globale des émissions de GES de la collectivité mesurée en fonction des inventaires annuels de GES. • La participation accrue aux programmes de réduction de GES et de résilience (p. ex., programmes pour accroître le transport en commun et les modes de déplacement actifs, programmes d'achat de véhicules électriques, programmes de bornes de rechargement pour véhicules électriques, programmes d'énergie profonde, programmes de protection des maisons, etc.). • Nombre de grands consommateurs d'énergie et d'employeurs atteints par une stratégie de communication. • Nombre de personnes atteintes par la sensibilisation. • Nombre de personnes ou de groupes incités à agir. • Nombre de personnes et de groupes recevant du soutien de la municipalité.
Directions générales responsables :	<ul style="list-style-type: none"> • Effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique • Soutenu par (à venir)
Principaux partenaires communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements fédéral et provincial • Les fournisseurs de services publics • Les grands consommateurs d'énergie et employeurs • Les petites entreprises • Les organismes à but non lucratif • Les résidents
Calendrier estimé des principales étapes du projet	<p>Les détails relatifs aux gestes posés à titre privé seront présentés dans le cadre de la mise à jour annuelle du Plan directeur sur les changements climatiques. Les aspects inclus seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication et sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> ○ 2020 : déterminer les possibilités de communication et de sensibilisation, les lacunes et les besoins, et créer des documents de base. ○ 2020 : lancer une stratégie d'éducation et de sensibilisation

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2020 et 2021 : collaborer avec des partenaires à la mise en œuvre de la stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation ● Mesures incitatives : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2020 : définir et évaluer des mesures incitatives pour catalyser l'action dans les domaines clés de la réduction des GES et de la résilience communautaire. ○ 2020 et années subséquentes : continuer de travailler avec des municipalités à travers le pays pour réclamer l'appui des ordres de gouvernement supérieurs. ● Soutien de la municipalité : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2020 : définir et évaluer les outils municipaux pour catalyser l'action dans les domaines clés de la réduction des GES et de la résilience communautaire.
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> ● L'excédent des dividendes d'Hydro Ottawa sera utilisé pour financer de nouveaux employés temporaires et des services-conseils. ● D'autres demandes budgétaires seront soumises au besoin pour le budget de 2021.

Priorité 8	Définir une structure de gouvernance afin de renforcer la capacité de la municipalité et de la collectivité à faire face aux changements climatiques.
Description :	<p>La transition vers une ville propre, écologique et résiliente exigera une vaste et intense participation aux efforts d'atténuation et d'adaptation. La stratégie d'évolution énergétique de la Ville est une stratégie globale et ambitieuse de réduction des émissions de GES. Quand nous disposerons de projections climatiques locales, la Ville évaluera sa vulnérabilité climatique et élaborera une stratégie de résilience pour faciliter l'adaptation aux changements actuels et futurs de notre climat.</p> <p>D'importants acteurs de la région de la capitale nationale, y compris le gouvernement fédéral, la Commission de la capitale nationale, la Ville de Gatineau et Hydro Ottawa, ainsi que des institutions comme les universités, déploient présentement des stratégies pour parer aux changements climatiques. Cependant, il n'y a pas de forum où peuvent se rassembler de grandes organisations ou des organismes phares pour coordonner leurs efforts, harmoniser leurs priorités et mobiliser l'ensemble de la collectivité.</p> <p>En vertu de cette priorité, nous examinerons différentes structures de gouvernance aptes à soutenir et encourager la collaboration au cours de ce qui s'annonce être une profonde transformation.</p>
Mesures de réussite :	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une structure de gouvernance diversifiée, influente et percutante fondée sur une vision, des priorités et des objectifs communs. • Mise en œuvre concertée de mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. • Intensification des projets à l'échelle de la collectivité, des programmes ou des politiques débouchant sur une augmentation observable des actions pour réduire les émissions de GES (p. ex. réseau de bornes de recharge pour VE à l'échelle de la collectivité, programme de modernisation, etc.) ou pour bâtir la résilience. • Des organisations et des résidents, qui autrement ne seraient pas influencés, se mobilisent et sont motivés à agir. • La structure de gouvernance est suffisamment financée et dotée d'employés pour soutenir la transition à l'échelle de la collectivité et demeurer pertinente.
Directions générales responsables :	<ul style="list-style-type: none"> • Effort dirigé par la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique • Soutenu par la Direction générale des services novateurs pour la clientèle

Principaux partenaires communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • De grandes organisations de première importance, influentes et percutantes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Villes à faible empreinte carbone au Canada (LC3) ○ Gouvernement fédéral et sociétés de la Couronne ○ Les fournisseurs de services publics ○ Les grands consommateurs d'énergie et employeurs ○ Organismes communautaires et à but non lucratif
Calendrier estimé des principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : le personnel évalue différentes structures de gouvernance. • 2020 : identifier de grandes organisations de première importance, influentes et percutantes interpellées par les questions de gouvernance dans un contexte de changements climatiques. • 2020 : présenter les options aux participants intéressés • 2020 : mettre en place une structure de gouvernance diversifiée, influente et percutante fondée sur une vision, des priorités et des objectifs communs. • 2020 à 2025 : agir sur les priorités.
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources existantes seront affectées à l'évaluation des différentes structures de gouvernance en 2020. • Différentes options de financement seront envisagées avec des partenaires potentiels en 2020. • Des demandes budgétaires seront soumises au besoin pour le budget de 2021.

7. Rapports

Au cours des cinq prochaines années, la Ville collaborera avec les élus, les directions générales municipales et ses partenaires communautaires à la mise en œuvre des mesures prioritaires décrites dans le Plan directeur sur les changements climatiques. Au besoin, le personnel présentera aux comités pertinents des rapports sur les projets prioritaires quinquennaux.

Outre les rapports sur des projets individuels, le personnel fournira tous les ans un rapport d'étape sur le Cadre d'intervention sur les changements climatiques, lequel contiendra :

- Les inventaires sur les émissions de GES de la collectivité et de la municipalité.
- Une évaluation des progrès d'Ottawa dans l'atteinte des cibles de réduction de GES de la collectivité et de la municipalité.
- Une mise à jour des priorités du Plan directeur sur les changements climatiques.
- Des recommandations, le cas échéant, pour faire avancer les priorités du Plan directeur sur les changements climatiques.
- De nouveaux impératifs budgétaires, s'il y a lieu.

Un examen complet et une mise à jour du Plan directeur sur les changements climatiques, incluant les lignes directrices, les objectifs, les cibles de réduction des émissions de GES et les mesures prioritaires, seront effectués dans cinq ans (2025). Et parallèlement, la stratégie d'évolution énergétique et la stratégie de résilience climatique seront examinées afin de voir si les trois documents peuvent être fusionnés en un document unique.

Le site Web sera mis à jour afin d'y relier les documents pertinents à mesure qu'ils sont approuvés. Lorsque possible, les données (y compris les résultats des inventaires sur les GES) seront rendues publiques dans le Catalogue des données libres de la Ville afin d'assurer la transparence de l'information et d'aider le public à déployer ses propres mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et à surveiller les émissions.

8. Conclusion

Nous pouvons nous réjouir du fait que les émissions de GES à l'échelle de la ville ont diminué de 14 % par rapport aux niveaux de 2012. Toutefois, si nous nous en tenons à des changements graduels pour réduire les émissions de GES dans les secteurs des bâtiments, des transports, des déchets et de l'agriculture, Ottawa ne pourra pas atteindre ses cibles de réduction de GES à court, à moyen et à long terme.

Pour introduire les changements requis et trouver des solutions communes, la collectivité toute entière devra y mettre du sien et collaborer. Il faudra du leadership de la part de la municipalité pour garantir une approche intégrée et globale au sein de la Ville et à l'échelle de la collectivité. Et pour y parvenir, il faudra des mesures, des investissements et des changements inédits dans tous les secteurs d'activité et de la part de tous les ordres de gouvernement.

Le Plan directeur sur les changements climatiques définit un cadre d'intervention pour assurer le succès. Fondé sur les données scientifiques les plus récentes et sur les pratiques dans le domaine, il définit les priorités des cinq prochaines années requises pour soutenir la municipalité, les résidents et les entreprises dans leurs actions, interventions et initiatives pour atteindre nos cibles de réduction d'émissions de GES et nous préparer aux conditions climatiques futures.

Travaillons ensemble à faire d'Ottawa une ville propre, écologique et résiliente en 2050.

Annexes

Annexe A — Résultats des inventaires de 2017 et de 2018 des GES de la collectivité et de la municipalité

Annexe B — Liste des mesures prises par la Ville

Notes de fin de document

-
- ⁱ Communiqué de presse du GIEC Sommaire du Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5 °C destiné aux décideurs et approuvé par les gouvernements Le 8 octobre 2018. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/11/pr_181008_P48_spm_fr.pdf
- ⁱⁱ Carrington, D. (2019) Climate Crisis: 11,000 scientists warn of 'untold suffering', *The Guardian*, 5 Nov. <https://www.theguardian.com/environment/2019/nov/05/climate-crisis-11000-scientists-warn-of-untold-suffering>
- ⁱⁱⁱ CCNUCC L'Accord de Paris. <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-paris-agreement/l-accord-de-paris>
- ^{iv} Communiqué de presse du GIEC Sommaire du Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5 °C destiné aux décideurs et approuvé par les gouvernements Le 8 octobre 2018. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/11/pr_181008_P48_spm_fr.pdf
- ^v Idem.
- ^{vi} Atlas climatique du Canada. Le 10 juillet 2019. https://climateatlas.ca/report_v2/grid/299
- ^{vii} Le Bureau d'assurance du Canada
- ^{viii} CCNUCC L'Accord de Paris. <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-paris-agreement/l-accord-de-paris>
- ^{ix} CCNUCC Accord de Paris — état des ratifications. Consulté le 31 juillet 2019 <https://unfccc.int/fr/node/513>
- ^x World Resources Institute. Half a Degree and a World Apart: The Difference in Climate Impacts Between 1.5°C and 2°C of Warming. 7 octobre 2018. <https://www.wri.org/blog/2018/10/half-degree-and-world-apart-difference-climate-impacts-between-1-5-c-and-2-c-warming>
- ^{xi} Communiqué de presse du GIEC Sommaire du Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5 °C destiné aux décideurs et approuvé par les gouvernements Le 8 octobre 2018. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/11/pr_181008_P48_spm_fr.pdf
- ^{xii} Déclaration d'urgence climatique. Déclarations d'urgence climatique dans 901 pays et villes représentant plus de 200 millions de citoyens. Le 31 Juillet 2019 <https://climateemergencydeclaration.org/climate-emergency-declarations-cover-15-million-citizens/>
- ^{xiii} Fédération canadienne des municipalités (FCM) : Climat et développement durable <https://fcm.ca/fr/enjeux-prioritaires/climat-et-developpement-durable>
- ^{xiv} Atlas climatique du Canada. Le 10 juillet 2019. https://climateatlas.ca/report_v2/grid/299